ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cultes : retraites complémentaires

Question écrite n° 71697

Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'évolution des négociations sur l'affiliation des ministres des cultes, titulaires d'une rémunération personnelle, au régime de retraite complémentaire. La commission paritaire de l'ARRCO s'est prononcée en faveur de cette affiliation, de même que l'assemblée des évêques de France, principal culte représenté au sein de la CAVIMAC. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement de ce dossier.

Données clés

Auteur : M. François Vannson
Circonscription : Vosges (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71697
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7535